



Association facultaire étudiante des arts (AFÉA)

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Pavillon Judith-Jasmin

405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4

Montréal, Québec

Local J-M880

Téléphone: 514.987.3000 #2630

afea@uqam.ca

www.afea.uqam.ca/

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'AFÉA

22 septembre 2011, local A-2860

Suite à l'ajournement de l'assemblée du 15 septembre 2011

Ordre du jour, tel qu'annoncé dans l'avis de convocation

0.0 Ouverture de l'assemblée

0.1 Animation et secrétariat

1.0 Congrès de l'ASSÉ

1.1 Élection de la délégation

1.2 Hausse des frais de scolarité / Gratuité scolaire

1.3 Communications / médias

1.4 Coalition opposée à la privatisation et à la tarification des services publics

1.5 Relations entre les associations nationales (ASSÉ, FEUQ, FECQ et TaCEQ) : suivi du Rassemblement national étudiant

1.6 Événements : manifestation nationale automnale, actions, etc.

2.0 Artichaut

3.0 Prévisions budgétaires de l'AFÉA 2011-2012

4.0 Traitement des avis de motion

5.0 Varia

6.0 Levée de l'assemblée

0.0 Ouverture

Mathilde Létourneau **propose** l'ouverture de l'assemblée. (12h56).

Appuyée de Stéphanie Bernier.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

0.1 Animation et secrétariat

Corinne Arseneault *propose* Patrick Véronneau à l'animation de l'assemblée et Francis Chartrand au secrétariat. *Appuyée* de Keena Grégoire.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

1.1 Élection de la délégation

Mathilde Létourneau *propose* que la délégation de l'AFÉA au Congrès de l'ASSÉ soit composée de Corinne Arseneault, de Stéphanie Bernier et de Keena Grégoire. De plus, que tous et que toutes les membres intéressés-es à assister au congrès en tant qu'observateurs-trices puissent y participer à ce titre.

Appuyée de Mélissa Arbour.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

1.2 Hausse des frais de scolarité / Gratuité scolaire

Corinne Arseneault *propose* :

CONSIDÉRANT que l'AFEA-UQAM a pour mission de défendre l'accessibilité aux études et de lutter pour la gratuité scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'une hausse de 75% (325\$ par année pendant 5 ans) des frais de scolarité sera effective dès 2012 et que le gouvernement ne semble pas près d'écouter les revendications de la population étudiante ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu qu'à peine le tiers de la somme ainsi perçue par le gouvernement sera réinvestie dans l'Aide financière aux études (aide à laquelle la majorité de la population étudiante n'a pas ou peu accès) ;

CONSIDÉRANT que l'État s'est désinvesti de plus de 20% dans sa contribution au financement des institutions d'enseignement postsecondaire dans les trente dernières années ;

Que l'AFEA-UQAM réaffirme sa position pour une réduction des droits de scolarité et des frais afférents, et ce, dans une perspective de gratuité scolaire, dans le but d'augmenter l'accessibilité au système d'éducation et d'ainsi freiner la dérive de nos institutions publiques vers un financement et une gestion privée.

Que l'AFEA-UQAM réaffirme son opposition à la hausse des frais de scolarité annoncée dans le dernier budget provincial ainsi qu'à celle de 2007.

Que l'AFEA-UQAM affirme que son opposition à la hausse des frais de scolarité n'est pas négociable. Que ni l'impôt postuniversitaire, ni le remboursement proportionnel au revenu, ni une bonification de l'Aide financière aux études ne constituent des mesures palliatives acceptables à une hausse des frais de scolarité.

Que l'AFEA-UQAM prône la réinstauration de la taxe sur le capital des institutions financières, l'ajout de nouveaux paliers d'imposition et l'augmentation des taxes sur les grandes entreprises comme solutions alternatives à la hausse des frais de scolarité.

Que l'AFEA-UQAM revendique un financement public et adéquat du réseau postsecondaire axé sur l'enseignement et la formation.

Que l'AFEA-UQAM invite le congrès de l'ASSÉ à remettre la gratuité scolaire de l'avant.

Appuyée de Mélissa Arbour.

Proposition d'**amendement** :

Vincent Filion **propose** d'ajouter le considérant suivant :

CONSIDÉRANT que les budgets de fonctionnement des universités sont utilisés pour des projets immobiliers et, compte tenu des rapports entre l'industrie de la construction et les partis politiques ;
Appuyé de Corinne Arseneault.

L'amendement est **adopté à l'unanimité**.

Proposition d'**amendement** :

Yan St-Onge **propose** que l'AFEA-UQAM revendique une transformation de l'Aide financière aux études (AFE) pour qu'elle soit véritablement publique et non pas au profit des institutions financières.
Appuyé de Mathilde Létourneau.

Proposition de **sous-amendement** :

Marie-Ève Tremblay-Cléroux **propose** de changer « revendique » par « prône » et que cet amendement soit ajouté aux 4^e QUE de la proposition. (13h15).
Appuyée de Keena Grégoire.

Le sous-amendement est **adopté à l'unanimité**.

L'amendement est **adopté à l'unanimité**.

La proposition est **adoptée à la majorité**.

La résolution est donc la suivante :

CONSIDÉRANT que l'AFEA-UQAM a pour mission de défendre l'accessibilité aux études et de lutter pour la gratuité scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'une hausse de 75% (325\$ par année pendant 5 ans) des frais de scolarité sera effective dès 2012 et que le gouvernement ne semble pas près d'écouter les revendications de la population étudiante ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu qu'à peine le tiers de la somme ainsi perçue par le gouvernement sera réinvestie dans l'Aide financière aux études (aide à laquelle la majorité de la population étudiante n'a pas ou peu accès) ;

CONSIDÉRANT que l'État s'est désinvesti de plus de 20% dans sa contribution au financement des institutions d'enseignement postsecondaire dans les trente dernières années ;

CONSIDÉRANT que les budgets de fonctionnement des universités sont utilisés pour des projets immobiliers et, compte tenu des rapports entre l'industrie de la construction et les partis politiques ;

Que l'AFEA-UQAM réaffirme sa position pour une réduction des droits de scolarité et des frais afférents, et ce, dans une perspective de gratuité scolaire, dans le but d'augmenter l'accessibilité au système d'éducation et d'ainsi freiner la dérive de nos institutions publiques vers un financement et une gestion privée.

Que l'AFEA-UQAM réaffirme son opposition à la hausse des frais de scolarité annoncée dans le dernier budget provincial ainsi qu'à celle de 2007.

Que l'AFEA-UQAM affirme que son opposition à la hausse des frais de scolarité n'est pas négociable. Que ni l'impôt postuniversitaire, ni le remboursement proportionnel au revenu, ni une bonification de l'Aide financière aux études ne constituent des mesures palliatives acceptables à une hausse des frais de scolarité.

Que l'AFEA-UQAM prône la réinstauration de la taxe sur le capital des institutions financières, l'ajout de nouveaux paliers d'imposition et l'augmentation des taxes sur les grandes entreprises comme solutions alternatives à la hausse des frais de scolarité. De plus, que l'AFEA-UQAM prône une transformation de l'Aide financière aux études pour qu'elle soit véritablement publique et non pas au profit des institutions financières.

Que l'AFEA-UQAM revendique un financement public et adéquat du réseau postsecondaire axé sur l'enseignement et la formation.

Que l'AFEA-UQAM invite le congrès de l'ASSÉ à remettre la gratuité scolaire de l'avant.

Corinne Arseneault **propose** :

Que la revendication principale de la campagne 2011-2012 de l'ASSÉ soit :

Pour une réduction des frais de scolarité, dans une perspective de gratuité scolaire, et ce, sans discrimination pour les étudiants-es étrangers-ères.

Appuyée de Keena Grégoire.

La proposition est **adoptée à la majorité**.

1.3 Communications / médias

Camille Toffoli *propose* :

CONSIDÉRANT l'importance des médias pour la campagne actuelle ;

CONSIDÉRANT les positions féministes de l'ASSÉ et la nécessité qu'elles se reflètent dans les interventions de l'ASSÉ dans l'espace public ;

CONSIDÉRANT l'importance de démocratiser les tâches reliées au travail médiatique ;

Que le prochain congrès de l'ASSÉ nomme deux porte-paroles (un homme et une femme) pour sa campagne 2011-2012.

Qu'un comité *ad hoc* média soit mis sur pied.

Que le secrétaire aux communications de l'ASSÉ soit chargé de sa coordination;

Que les mandats de ce comité soient les suivants :

- Élaborer la stratégie médiatique de l'ASSÉ
- Organiser les sorties médiatiques de l'ASSÉ
- Former des porte-paroles locaux dans chaque association membre de l'ASSÉ
- Assister les associations étudiantes lors de leurs sorties médiatiques

Que ce comité soit formé notamment du secrétaire aux communications, des deux porte-paroles de l'ASSÉ, ainsi que d'environ autres personnes.

Qu'une élection intérimaire concernant la nomination des deux porte-paroles de l'ASSÉ soit faite au Conseil de coordination avant le prochain congrès de l'ASSÉ.

Que la porte-parole femme soit la porte-parole officielle de l'ASSÉ lors de la session d'automne.

Appuyée de Marie-Ève Tremblay-Cléroux.

Proposition d'**amendement** :

Corinne Arseneault *propose* que le 6^e QUE soit retiré de la proposition.

Appuyée de Camille Toffoli.

L'amendement est **adopté à la majorité**.

Proposition d'**amendement** :

Pascal Laprade *propose* que le dernier QUE soit retiré de la proposition. (13h50).

Appuyée de Eaubelle Daoust-Cloutier.

L'amendement est **rejeté à la majorité**.

Proposition d'**amendement** :

Laurence Léger-Dumais *propose* que le dernier QUE soit plutôt :
Que la porte-parole femme soit particulièrement mise de l'avant lors de la session d'automne.
Appuyée de Marie-Ève Tremblay-Cléroux.

Proposition privilégiée :

Simon Lévesque *propose* la levée de l'Assemblée générale.
Appuyé de Élysa Lachapelle.

La proposition privilégiée (levée) est **adoptée à la majorité**.